## COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS





Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CRD1

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS LES NORMES ALIMETAIRES COMITÉ SUR LES POISSONS ET LES PRODUITS DE LA PÊCHE

Trente-cinquième session

En ligne

20 septembre - 25 octobre 2021

## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

## Répartition des Compétences

entre l'Union européenne et ses Etats membres selon l'article II paragraphe 5 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius

Point	Objet	Cote du document
1	Adoption de l'ordre du jour Compétence États membres Vote États membres¹	CX/FFP 21/35/1
2	Questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organes subsidiaires  Compétence partagée  Vote États membres	CX/FFP 21/35/2
3	Informations sur les activités de la FAO et de l'OMS pertinentes pour le travail du CCFFP  Compétence partagée  Vote Union européenne	CX/FFP 21/35/3
4	Projet d'amendement à la Norme pour les sardines et produits du type sardines en conserve (CXS 94-1981)  Compétence Union européenne  Vote Union européenne	CX/FFP 21/35/4 CX/FFP 21/35/4 Add.1 CX/FFP 21/35/4 Add.2 CX/FFP 21/35/4 Add.3
5	Autres questions  La compétence et le droit de vote seront déterminés en fonctions des sujets traités (document non disponible).	
6	Date et lieu de la prochaine session Compétence États membres Vote États membres	

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.

CRD1 2

7	Adoption du rapport	
	Compétence États membres	
	Vote États membres <sup>2</sup>	

 $^2$  L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties du rapport qui sont de sa compétence.